



Numéro 15 / décembre 2007

Le Noirmont Info

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous remettre: *Le Noirmont Info n° 15* en vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas d'y porter.

Le conseil communal

Administration

lundi au mercredi	8h-12h – 17h-18h
jeudi	8h-12h – après-midi fermé
vendredi	8h-12h – 14h-17h

Tél. du secrétariat	032 953 11 15
Tél. de la caisse	032 953 11 16
Courriel	commune@noirmont.ch

www.noirmont.ch

Noël-Nouvel An :

**Le bureau communal sera fermé
du vendredi 21.12.2007 au jeudi
3.1.2008.**

Informations du Conseil communal

Fête des aînés

Le dimanche 9 décembre 2007 se tiendra à la Halle de Gymnastique le Noël des aînés. Sur invitation, les hommes de 65 ans et les femmes de 64 ans ainsi que les conjoints-tes sont invités à participer à cette fête. Nous leur souhaitons à tous un excellent moment de convivialité et profitons de la présente pour remercier tous les bénévoles présents autour de cette manifestation.

NON RECEPTION PARTIELLE DES CHAINES DE TV SUISSES INFORMATION

Certains foyers de notre Commune ne reçoivent plus les chaînes télévisuelles suisses et cela

depuis la mise hors service de l'émetteur de Chasseral vers la mi-juin 2007.

Plusieurs personnes se sont approchées de l'administration communale pour savoir ce qu'il en était c'est pourquoi nous vous renseignons comme suit :

Swisscom SA avait déposé une demande de permis de construire pour la pose d'un mât et cabine technique, antenne destinée à la télévision digitale et située sur une parcelle proche du réservoir d'eau de « Roc-Montès ». Cette antenne devant couvrir, de par sa situation, l'ensemble de la localité.

Considérant l'intérêt général de la population, le Conseil communal a donné un préavis favorable au projet Swisscom.

A l'issue de la publication dans le journal officiel, des oppositions émanant de plusieurs citoyens et familles étaient déposées au motif que cette antenne dépare le paysage et peut se révéler néfaste pour la santé.

Début juillet, une séance de conciliation se terminait par un échec. Le Service cantonal des constructions déboute les opposants qui peuvent encore activer une action auprès du Tribunal administratif.

En fin du délai de recours, un opposant a jugé utile d'actionner son droit de recours.

A présent, il n'y a plus qu'à attendre la décision du juge administratif qui devra trancher cette affaire.

A la fin de cette procédure et seulement dans le cas où l'opposition devait être rejetée, la construction pourra débuter. Ce ne sera vraisemblablement pas avant mai 2008, selon notre appréciation et dans le meilleur des cas.

Le Conseil communal regrette que de nombreuses personnes, souvent âgées, soient ainsi privées pour quelque temps encore des chaînes de télévisions suisses.

Toutefois, vivre en démocratie est de respecter les droits de chacune et chacun, le Conseil communal prend note de cette procédure en adéquation avec les droits dévolus aux citoyens.

INFORMATIONS DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Une petite brochure publiée par l'Etat de Genève et intitulée "Comment faire pour réduire vos factures tout en préservant l'environnement?"

est téléchargeable à l'adresse [http://](http://etat.geneve.ch/dt/site/protection-environnement/energie/)

etat.geneve.ch/dt/site/protection-environnement/energie/. Cliquer ensuite sur le lien "Réflexe énergie" pour arriver sur ce guide qui présente de manière fort simple des astuces faciles à appliquer chez soi, au travail, au volant ou en faisant ses achats (quelques exemplaires

sont disponibles au bureau communal). Vous serez ainsi en mesure de réduire vos factures tout en préservant l'environnement.

Dans chacune de ses parutions, Le Noirmont Info vous fera bénéficier d'un conseil ou d'une idée fausse à éliminer pour améliorer votre consommation d'énergie. Cette rubrique s'intitule :

Réflexe énergie

Pour en finir avec les fausses rumeurs : il vaut toujours la peine d'éteindre la lumière, même pour quelques secondes. Les tubes fluorescents (c'est-à-dire les néons) et les ampoules économiques supportent très bien que l'on actionne l'interrupteur jusqu'à 100 fois par jour et ils ne consomment pas plus d'énergie au moment où on les rallume !

FOOD FORCE, UN JEU VIDÉO PROPOSÉ PAR L'ONU

Elaboré par le programme alimentaire mondial de l'ONU, Food Force est un jeu éducatif pour PC et Mac téléchargeable gratuitement sur www.food-force.fr. Conçu pour que des enfants de 8 à 13 ans parviennent au terme du jeu en une demi-heure environ, Food Force propose un aperçu de la manière dont l'aide alimentaire est utilisée dans les situations d'urgence et dans les projets de développement à long terme.

A travers six séquences appelées « missions », le joueur agira en tant que jeune recrue dans une équipe d'intervention. L'objectif est d'acheminer et d'organiser la distribution de nourriture à la population de Sheylan, une île imaginaire de l'océan indien en proie à une crise grave où sécheresse et guerre civile déciment la population. Chaque mission est une étape du processus de répartition de l'aide alimentaire dans une zone de crise, la dernière d'entre elle expliquant comment ce programme peut être utilisé pour aider les habitants à reconstruire leurs vies après une catastrophe.

CONFERENCE POLLUTION LUMINEUSE

35 personnes ont participé à la conférence du 7 novembre dernier aux espaces scolaires de notre commune. Vu l'intérêt suscité, nous vous présentons un résumé de cet exposé enrichissant donné par Monsieur ARNAUD ZUFFEREY, ingénieur, titulaire d'un master en environnement et responsable romand de « Ciel noir » (Dark Sky), association qui s'engage depuis 1996 pour la réduction de la pollution lumineuse en informant la Confédération, les cantons, les communes, les entreprises et les particuliers sur les problèmes liés à cette nuisance. Elle propose également des conseils lors de la planification ou de la mise en place de systèmes d'éclairage.

La pollution lumineuse est omniprésente mais méconnue. Les personnes qui, les premières,

ont parlé de pollution lumineuse furent les astronomes. A partir de 1985, ils se sont mobilisés dans tous les pays du monde vu leurs difficultés à observer le ciel et à trouver des lieux sombres pour implanter leurs observatoires. Des photos satellites de la NASA nous font découvrir que plus un pays a une densité de population et un développement économique importants, plus il y a de luminaires installés et moins on observe de zones sombres. On considère qu'actuellement le 75 % environ des habitants des villes n'a jamais pu observer la voie lactée en raison de la pollution lumineuse sévissant dans son environnement direct.

La lumière artificielle n'est apparue que depuis la découverte par Edison en 1879 de l'ampoule à incandescence. La croissance exponentielle de l'éclairage artificiel extérieur n'a donc que 130 ans. En Suisse, il n'existe déjà plus aucun km² situé en zone d'obscurité naturelle, vu l'importance du domaine bâti, soit 2800 km² pour une surface de 41000 km².

Les sources des émissions lumineuses

- l'éclairage public apporte 95 % de la pollution
- les enseignes publicitaires
- l'éclairage des monuments
- les centres sportifs
- l'éclairage privé à l'intérieur des bâtiments (peu polluant en général puisque les lampes sont éteintes pour la nuit)
- l'éclairage privé extérieur, qui se multiplie pour des raisons de sécurité entre autres, et dont l'augmentation est préoccupante
- les phares toujours plus puissants des véhicules
- l'éclairage décoratif installé pour des périodes toujours plus longues autour des fêtes de fin d'année.

Les conséquences

Sur la santé humaine

20 à 30 % des adultes en Suisse souffrent de troubles du sommeil pour des raisons diverses. L'excès de luminosité perturbe l'horloge biologique par déséquilibre de la sécrétion de deux hormones vitales, la sérotonine et la mélatonine (hormone du sommeil). La diminution de ces substances chimiques pourrait avoir un impact sur la santé et favoriser l'obésité ainsi que certaines maladies telles que le cancer.

Sur la sécurité routière

L'excès de luminosité diminue la vigilance des conducteurs, favorise la vitesse en raison d'un sentiment de sécurité éprouvé par le fait que l'on voit loin dans la nuit. Le passage d'une zone très éclairée à une zone sombre comporte des risques d'éblouissement et met en difficulté l'adaptation de l'œil, surtout chez la personne de plus de 50 ans environ. En Grande-Bretagne, des études ont prouvé que les accidents diminuaient lorsque les routes étaient moins

éclairées parce qu'elles incitaient les conducteurs à se montrer plus vigilants.

Sur la faune et la flore

Des dérèglements de l'horloge biologique s'observent également sur la faune: des prédateurs nocturnes se mettent à chasser de jour des espèces diurnes qui ne sont pas adaptées pour réagir. Certaines espèces de grenouilles sont perturbées dans leur reproduction par un excès de luminosité durant la nuit. Les animaux nocturnes sont aveuglés par la circulation incessante et subissent des accidents en nombre croissant. Les insectes nocturnes (papillons, coléoptères, moustiques) sont attirés par les lampadaires dans un rayon de 50 à 700 m et finissent leurs jours brûlés sur les lampes de rue. On considère qu'un luminaire tue 150 insectes par nuit d'été. En Suisse, il y a 1 million de lampadaires !!! Faites le calcul... Les chauves-souris disparaissent progressivement : la diminution de nourriture mais aussi la perturbation du cycle biologique (rythme jour/nuit) en sont des causes importantes.

Des dérèglements de l'horloge biologique ont également été observés sur la flore: on a observé des arbres très illuminés (par des lampadaires) qui gardaient leurs feuilles plus longtemps pour être ensuite victimes du gel (la sève n'avait pas pu descendre à temps!).

Des déséquilibres entre flore et faune ont aussi été signalés : développement excessif de chenilles sur des légumes dans un jardin équipé de petites lampes à cellules photovoltaïques, par exemple.

Les migrations des oiseaux sont perturbées par la lumière artificielle: on sait que les oiseaux se dirigent d'après la lune et les étoiles; or, ils ne font pas toujours la différence avec des sources de lumière importantes. Nombreux sont ceux qui ne possèdent malheureusement pas les réserves nécessaires pour assurer un allongement de leur voyage!

On a également observé des perturbations dans les déplacements nocturnes chez les poissons : ceux-ci sont en effet arrêtés par l'éclairage excessif des ponts et surtout par la couleur des illuminations. Sensibles au bleu, ils ne parviennent pas à franchir les zones où cette couleur se reflète sur l'eau.

Sur les coûts de l'électricité

Il faut savoir que, pour des questions de marché, l'électricité nécessaire à l'éclairage nocturne provient des centrales nucléaires (production de déchets) et à gaz (production de CO₂). Elle est de plus très coûteuse pour les collectivités publiques. S'il n'est pas question de le supprimer on peut le limiter à certaines périodes de la nuit. Selon certaines études et des rapports de police, la sécurité n'est d'ailleurs pas forcément meilleure quand la luminosité est importante!

Des idées à creuser et à appliquer

- Eteindre les lampes et luminaires dans les endroits peu fréquentés.

- Choisir des lampadaires qui évitent le gaspillage et qui éclairent réellement les zones utiles.
- Régler la durée de l'éclairage nocturne pour les vitrines, enseignes, décorations de Noël ou de fêtes et les éteindre quand tout le monde dort !
- Acheter des lampes économiques lorsque les ampoules traditionnelles rendent l'âme, utiliser des abat-jour qui orientent judicieusement les sources lumineuses.
- Adapter l'intensité des lampes selon l'heure en utilisant des appareils comme les variateurs que l'on trouve dans les entreprises électriques à des prix modestes en comparaison des coûts d'électricité.

Pour plus d'informations : www.ciel-noir.org

A ACHETER POUR VOS LONGUES SOIREE EN FAMILLE :

- 2 jeux de famille dès 5 ans.

Prix : Fr. 8.50 pièce

Pour parfaire vos connaissances sur la récupération : « Je recycle »

Pour réfléchir à nos moyens de transports : « La mobilité ».

Lieu de vente : Magasin du monde, Le Noirmont

Commission de l'environnement

Service d'incendie et de secours (S.I.S.)

Avis aux amateurs !!!

Comme chaque année le SIS organisera le Téléthon le **samedi 8 décembre 2007**.

Le SIS nous informe qu'actuellement son effectif est satisfaisant.

Toutefois si des personnes sont intéressées à rejoindre ce Service avec de bonnes motivations elles peuvent sans autre prendre contact avec le responsable local :



M. John Lab au 032 / 953 19 85.

Le SIS Franches-Montagnes est là pour vous ! Jour et nuit...

120 femmes et hommes, tous bénévoles, assurent la sécurité de la population de l'ouest des Franches-Montagnes. Disponibles de jour comme de nuit, ces volontaires composent l'unique organisme à disposition de la population qui soit mobilisable dans les 5 minutes. Feu, inondations, pollution, secours technique: les missions des sapeurs-pompiers sont multiples et exigeantes. Elles sont aussi toujours plus complexes. Portrait du SIS Franches-Montagnes Ouest.

Une nouvelle loi cantonale sur les Services d'incendie et de secours entrainé en vigueur en 2002. Celle-ci préconisant le regroupement des différents corps de sapeurs-pompiers jurassiens, six communes du plateau franc-montagnard ont alors entamé les démarches pour fusionner leurs services de défense, aboutissant, en 2004 à la création du SIS Franches-Montagnes Ouest (SIS-FMO).

Placés sous un commandement unique et sous l'égide d'une autorité de surveillance composée de conseillers communaux des communes membres, les pompiers de La Chaux-des-Breuleux, des Bois, des Breuleux, du Noirmont, de Muriaux et du Peuchapatte ont ainsi regroupé leurs forces.

Démarches politiques, démarches administratives ou réorganisation des systèmes et des groupes d'alarme ont nécessité d'innombrables séances de coordination, aucun modèle ne permettant de s'inspirer d'une structure similaire existante.

A l'heure actuelle, ce sont donc quelque 120 femmes et hommes, 5 véhicules et du matériel d'intervention qui sont à disposition des citoyens pour tous les cas d'urgence.

Certes, la mise en place n'a pas été facile. Si, d'emblée, la nécessité de conserver des détachements d'intervention dans chaque commune s'est faite jour, il a fallu du temps pour harmoniser les différentes pratiques locales.

Le système d'alarme a lui aussi dû subir de nombreuses modifications au fil du temps. Pour les sapeurs-pompiers, il s'agit en effet d'arriver sur l'événement signalé (mais dont la situation réelle n'est pas toujours connue précisément) en un minimum de temps, avec les moyens et les effectifs nécessaires.

Organisation

Pour cela, outre les intervenants locaux, placés sous la responsabilité d'un chef de détachement local, le SIS-FMO dispose d'un groupe de premiers secours régional, composé de sapeurs-pompiers particulièrement formés et provenant de toutes les communes.

Ce groupe régional, intervenant sur certains types d'alarmes, permet d'assurer la présence sur les lieux de moyens d'extinction, de matériel et de porteurs d'appareils de protection de la respiration, indispensables dans la stratégie d'intervention actuelle (on va chercher le feu à l'intérieur du bâtiment...). Il s'agit donc d'une réelle collaboration au sein même du SIS.

Il existe deux types de tactiques d'intervention: défensive et offensive. Le SIS-FMO a opté pour la deuxième. Cela signifie que, si on veut réduire les possibilités d'extension d'un sinistre, il faut arriver sur les lieux avec les possibilités de le faire. Cela peut aussi vouloir dire que plusieurs moyens et un effectif important peuvent se déplacer pour une alarme qui s'avère moins

grave que signalé. Mieux vaut toutefois anticiper que de devoir envisager une montée en puissance après coup.

Formation et service de piquet

Après une formation de base, les nouveaux sapeurs-pompiers sont incorporés au SIS. Selon leur motivation et leur disponibilité, ils peuvent ensuite suivre des cours cantonaux, voire fédéraux.

Les pompiers du SIS FMO effectuent au minimum 6 exercices par année. Pour les spécialistes et les membres des groupes de premier secours, ce nombre peut doubler.

Les intervenants sont alarmés par téléphone par la centrale de la police cantonale en fonction d'un schéma de mobilisation basé sur le type d'intervention à effectuer. Le SIS-FMO ne dispose d'aucun tournus du service de piquet: ses membres sont en fait tous mobilisables en tout temps.

Les succès et les soucis

Après une période d'adaptation, le SIS a trouvé son rythme de croisière. Les avantages d'un tel regroupement sont multiples: plus grand effectif disponible, plus de véhicules, formation commune et échange entre les divers détachement locaux. Les soucis ne manquent pas non plus. La loi sur les SIS de 2002, telle qu'elle a été adoptée par le Parlement, ne permet pas de couvrir les frais engendrés par les SIS. En effet, la taxe d'exemption payée par les citoyens non incorporés représente la seule entrée financière des SIS (les sapeurs-pompiers ne bénéficiant par ailleurs d'aucune assurance pour perte de gain). Or, le plafonnement de cette taxe, ainsi que la réduction de l'âge d'incorporation, ont amputé les SIS d'environ un tiers de leurs revenus, les faisant ainsi basculer dans un déficit chronique compensé par les communes. Il est à noter qu'un groupe de travail élabore actuellement une révision de cette loi, qui devrait permettre, à terme, aux SIS de s'autofinancer.

L'autre préoccupation majeure est celle de la disponibilité des sapeurs-pompiers, surtout en journée. En effet, outre une certaine baisse générale de l'altruisme, on doit souvent déplorer la difficulté qu'ont nombre de pompiers à se libérer de leurs obligations professionnelles pour se rendre à l'intervention ou suivre des cours de formation. Si l'on peut comprendre une certaine réticence face à l'absence momentanée de collaborateurs, on peut aussi souhaiter que l'engagement citoyen des entreprises soit reconnu à sa juste valeur, à l'image des pompiers qui, la plupart du temps, sacrifient leurs loisirs pour leurs concitoyens.

Sans compter qu'un jour où l'autre, chaque entreprise pourrait elle-même bénéficier du fait qu'une autre maison permette à son personnel de quitter le travail pour sauvegarder ses outils de production.

L'évolution d'une société se mesure aussi à sa capacité à protéger sa population et à s'en donner les moyens. Vos sapeurs-pompiers, eux, le font déjà...

Pour tout renseignement ou complément, vous pouvez vous adresser à John Lab, responsable local (032 953 19 85) ou à Michael Werder, commandant (032 961 13 88).

La première pépinière d'entreprises cantonale sera construite au Noirmont.

Dans le cadre de la réalisation du 5^e Programme de développement économique (2005-2010), le Parlement a accepté l'année passée de créer trois nouvelles structures pour doper le développement économique de notre canton. Concrètement, l'Etat avec l'aide de partenaires privés a mis en place depuis cet été :

- la **Fondation d'impulsion technologique et économique** chargée d'appuyer financièrement des activités économiques novatrices,
- la structure **CREAPOLE**, actuellement rattachée au Bureau de développement économique, et qui a été transformée en société anonyme de manière à renforcer son rôle dans la politique de développement économique. Sa tâche principale est d'identifier et de favoriser la réalisation de projets d'activités économiques innovatrices (start-up). S'insérant dans le réseau de l'innovation et du transfert technologique mis en place par les cantons et les hautes écoles, CREAPOLE SA est appelé à devenir une structure de référence dans le soutien à l'innovation, à la technologie et à la création d'entreprises.
- et enfin la **Société jurassienne d'équipement SA** dont la tâche est d'aménager des pépinières d'entreprises pour les activités économiques stratégiques pour le développement économique de notre canton.

Ces trois structures travailleront en étroite collaboration. Les tâches de chacune des structures sont complémentaires.

L'un des premiers effets concrets de la mise en place de ces structures est qu'il a été décidé de construire la première pépinière d'entreprises cantonale au Noirmont. Ce bâtiment construit à proximité immédiate du bâtiment de Globaz sur la zone Sous-la-Velle sera destiné à accueillir en particulier des activités liées à l'informatique et aux technologies de l'information. Le choix du Noirmont a été fait notamment parce la commune se trouve sur les autoroutes de

l'information (fibres optiques) et qu'elle possède un réseau électrique redondant (FMB et La Goule) offrant ainsi pour l'informatique une qualité de localisation unique pour notre région.

Grâce à une collaboration étroite et un investissement actif des autorités communales du Noirmont qui ont joué immédiatement la carte du développement en mettant à disposition les terrains nécessaires au bâtiment, la Société jurassienne d'équipement SA vient de déposer le permis de construire. Il est prévu de commencer les travaux de réalisation dès le printemps 2008 de manière à ce que le bâtiment soit disponible d'ici le début 2009.

Ce bâtiment de trois niveaux sera un édifice de haute technologie puisqu'il accueillera un datacenter informatique et des surfaces polyvalentes pour l'accueil des entreprises. En outre, il entend intégrer une approche écologique puisqu'il possèdera sur l'entier de son toit une centrale de production d'électricité photovoltaïque. Fruit d'un partenariat avec FMB Energie SA, ce type d'équipement sera unique dans notre région.

A n'en pas douter, grâce à la construction de cette première pépinière d'entreprises, la commune du Noirmont prendra une part active dans le développement économique des Franches-Montagnes et de notre canton pour les années à venir.

Yann BARTH

Chargé de mission au Département de l'Economie

Vice-président de la Société jurassienne d'équipement SA

Recherche « aînés pour..... »

URGENT... Une classe de l'école primaire du Noirmont (5e/6e) est à la recherche d'aînés (jeune ou moins jeune) pour partager un moment intergénérationnel sur la base d'un livre lu par tous. Le but est de passer deux après-midis en classe avec les élèves et d'échanger son point de vue sur différents thèmes choisis. La lecture sera mise au centre de l'activité.

Autres renseignements utiles en vue de cibler votre appel :

Aucune compétence particulière n'est requise!!! Il suffit de vouloir consacrer un peu de son temps à des enfants de 11 ans et d'aimer la lecture!!! D'avance merci ...

Renseignements via : Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Muriel Schaller, enseignante, au 032 957 66 10 (école) ou 032 953 11 01 (privé)

Garderie d'enfants « Les Petits Poilies »

Afin de remplacer et de renouveler le matériel existant, les responsables de la garderie sont à la recherche de jeux, jouets en bon état pouvant être mis à la disposition d'enfants de 4 ans.

- Si vous possédez de tels objets que vous n'utilisez plus et que vous êtes prêts soit à donner ou à vendre à moindre prix, veuillez svpl prendre contact avec

Mme Adeline Paratte au ☎ 032 953 16 57.

Les responsables ainsi que les enfants vous en remercieront par avance.

Incivilités

Des incivilités répétées se produisent généralement en soirée ou de nuit dans les toilettes de la gare, telles souillures diverses, réserves de papiers détruites ou lancées sur les voies ou sur les lignes électriques. Cet état de fait dure depuis un certain temps déjà et a tendance à s'aggraver. Les avertissements n'ayant servis à rien, le personnel de la gare a donc décidé que dorénavant les toilettes seront fermées chaque soir à partir de 22 heures. Il est dommage que les agissements imbéciles d'une minorité forcent ce service public à en arriver à cette extrémité, mais qu'y faire ?

Dépôt de bois sur terrain communal

Nous avons le regret de constater que des piles de bois s'accumulent sur le terrain communal. et cela pose différents problèmes. Ce mode de faire ne sera plus toléré et ce notamment pour les raisons suivantes : stabilité parfois scabreuse du tas de bois, visibilité masquée ou réduite, problèmes de voisinages, dépôt sur une longue durée et autres nuisances.

Afin de clarifier cette situation, le Conseil communal informe qu'à l'avenir :

- seuls les stères de bois façonnés en forêt seront tolérés et ce uniquement pour la période de séchage.

En aucun cas le bois ne pourra être déplacé au village sur un terrain communal pour y être entassé ou stocké.

Merci de votre compréhension

« La Calame »

En vue de l'implantation de l'Entreprise Joseph Erard SA au lieu-dit « La Calame », les travaux de viabilisation ont commencé et se termineront après la pose hivernale. Nous sommes de ce fait dans les temps fixés.

Par ailleurs depuis un certain temps déjà le Conseil communal est en tractation avec la propriétaire de la parcelle sud de ce plan spécial afin qu'elle effectue les travaux de débarras.

En parallèle, le Conseil communal s'est approché de l'OEPN (Office des eaux et protection de la nature) et ensuite du SAT (Service de l'aménagement et du territoire) afin d'obtenir le retrait du Centre de tri La Calame du cadastre cantonal des décharges.

Ce dernier a été estimé comme n'étant pas nécessaire au district des Franches-Montagnes par ces deux Services compétents en la matière. Seul condition de la part du SAT : que l'Assemblée des maires des Franches-Montagnes approuvent cette démarche. Cet objet a été accepté par l'Association des Maires le jeudi 22.11.2007.

Ceci est une excellente nouvelle car « La Calame » sera enfin assainie.

Débarrassée de l'ensemble des déchets de chantier l'enlaidissant et la polluant, elle deviendra de ce fait une zone d'activité à part entière susceptible d'accueillir d'autres implantations artisanales ou industrielles.

Carnaval 2008

Le Conseil communal rappelle à la population que La Commune du Noirmont a été désignée en qualité d'hôte d'honneur pour le carnaval 2008.

De nombreuses personnes, groupements, sociétés, écoles etc.... s'activent déjà en vue des cortèges à venir. Nul doute que l'heure H venue verra une participation noirmontaine digne du 45^{ème} carnaval des Franches-Montagnes.

Afin que notre participation soit la plus étoffée possible, le Conseil communal lance un dernier appel à quiconque désirerait se lancer dans l'aventure, seul, en famille, en groupe, par quartier ou d'une autre manière. Mme Denise Girardin, conseillère responsable, ou la Société de Carnaval vous renseigneront avec plaisir quant aux diverses modalités ou la marche à suivre.

Journée du 5 décembre « merci aux bénévoles »

La journée du 5 décembre a été déclarée par l'assemblée plénière de l'ONU « Journée des bénévoles ».

A l'occasion de cette journée, le Conseil communal souhaite remercier les nombreux bénévoles oeuvrant sur la Commune.

Il est conscient du fait que l'engagement bénévole de bon nombre d'habitantes et habitants est garant de la qualité de vie. En effet, le travail accompli par les bénévoles et ce pour toute forme d'engagement (humanitaire, culturel, sportif, associatif, sécurité, santé ou autre) est précieux pour le bien-être de la communauté, son fonctionnement et son épanouissement. Cette journée est pour nous l'occasion de leur dire « **Merci** ».

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et vous présentons d'ores et déjà nos vœux les meilleurs pour l'année 2008.

Le conseil communal



ET TOUS NOS VŒUX POUR L'AN NOUVEAU.....